



COMMISSION PERMANENTE
Séance du vendredi 3 juillet 2015

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 3 juillet 2015, à 14 heures 30, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le mardi 30 juin 2015, se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, Salle Michel d'Aillières, sous la présidence de M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental.

Les membres ci-après de la Commission permanente ont été convoqués à la réunion :

Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente, *pouvoir à M. Régis Vallienne*
M. Fabien Lorne, Vice-Président,
Mme Véronique Rivron, Vice-Présidente, *à compter du rapport n° 2*,
M. Régis Vallienne, Vice-Président,
Mme Fabienne Labrette-Ménager, Vice-Présidente, *excusée*,
M. Frédéric Beauchef, Vice-Président,
Mme Marie-Thérèse Leroux, Vice-Présidente,
M. Emmanuel Franco, Vice-Président,
Mme Véronique Cantin, Vice-Présidente,
M. Jean-Carles Grelier, Vice-Président,
Mme Marie-Pierre Brosset, Vice-Présidente,
M. Daniel Chevalier, Vice-Président, *excusé*,
Mme Dominique Aubin, Membre de la Commission permanente,
M. Gérard Galpin, Membre de la Commission permanente,
Mme Nadine Grelet-Certenais, Membre de la Commission permanente,
M. Christophe Chaudun, Membre de la Commission permanente,
Mme Nelly Heuzé, Membre de la Commission permanente,
M. Christophe Rouillon, Membre de la Commission permanente, *excusé*,
Mme Mélina Elshoud, Membre de la Commission permanente,
M. Yves Calippe, Membre de la Commission permanente,
Mme Sylvie Tolmont, Membre de la Commission permanente,
M. Christophe Counil, Membre de la Commission permanente, *excusé*,

Invités :

MM. François Bousard, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local, Samuel Chevallier, Président de la Commission Emploi, Développement économique et touristique et Aménagement du territoire, Ghislain de Chateauvieux, Directeur Général des Services et Pierrick Berrigiot, Directeur de Cabinet assistaient également à la réunion.

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Emploi - Actions économiques et touristiques

Il est proposé à la Commission permanente, d'allouer les subventions suivantes :
Au titre de l'économie : d'accorder une aide de 50 000 € au développement de l'emploi dans les entreprises - création d'entreprise à la société TROVOLONE au Mans, un prêt de développement territorial de 40 000 € à la société HELIBERTE HJS au Mans avec participation du Département à hauteur de 8 000 € et un prêt de développement territorial de 100 000 € à la société NORAS SELLIER à Maigné avec participation du Département à hauteur de 20 000 €,
Au titre du tourisme : d'accorder 2 828,20 € à la Communauté de Communes des Portes du Maine pour l'aménagement d'un parcours pêche à St Jean d'Assé et 31 910 € à la Communauté de communes du Val de Sarthe pour la requalification de l'entrée du site de MoulinSart à Fillé sur Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

M. Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes Val de Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

2 - Allocation : Admission en non valeur et créance éteinte

Il est proposé à la Commission permanente :
- d'approuver les admissions en non valeur de 42 915,71 € au titre du RMI, 32 478,39 € au titre du RSA.
- d'approuver les créances éteintes de 6 455,69 € au titre du RMI et 321,93 € au titre du RSA.

Accord de la Commission Permanente.

SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

3 - Subventions aux associations concourant à la politique sociale

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des subventions aux associations à caractère social à hauteur de 36 950 €.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Marie-Thérèse Leroux, membre du Conseil d'administration de l'association Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 72), ne prend part ni au débat ni au vote.

4 - Participation du Département à l'action du lieu d'accueil enfants/parents 'la kabane à kitsoune' sur la Communauté de communes du Pays de Sillé

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour l'intervention du personnel départemental au sein du lieu d'accueil enfants/parents 'La Kabane à kitsoune' sur la Communauté de communes du Pays de Sillé et d'habiliter le Président à signer la convention relative au lieu d'accueil.

Accord de la Commission Permanente.

5 - Participation du département au financement d'actions dans le cadre du soutien à la parentalité.

Il est proposé à la Commission permanente de participer au financement de divers projets, présentés par des associations et organismes, destinés à soutenir la fonction parentale, à hauteur de 12 908 € et d'accorder une subvention de 3 500 € à la CAF pour l'animation et la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité.

Accord de la Commission Permanente.

6 - Attribution d'une aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des maisons d'assistants maternels (MAM)

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à quatre associations gestionnaires de Maisons d'assistants maternels, la somme totale de 24 200 € pour l'acquisition de matériel et d'équipement.

Accord de la Commission Permanente.

7 - Aide financière en faveur des familles d'accueil candidates à l'adoption

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière de 3 800 € en faveur d'une famille d'accueil qui adopte une jeune qui lui était confiée au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Accord de la Commission Permanente.

8 - Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à quatorze familles pour un montant de 11 800 €.

Accord de la Commission Permanente.

9 - Poursuite du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour la poursuite du partenariat avec la CAF et sa participation aux frais connexes à la formation dans le cadre du FAJ et d'habiliter le Président à signer la convention relative à cette participation.

Accord de la Commission Permanente.

10 - Partenariat avec le syndicat des Internes en médecine Générale d'Angers (IMGA)

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la Convention avec le syndicat des Internes en médecine Générale d'Angers (IMGA).

Accord de la Commission Permanente.

11 - Convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention qui définit les modalités pratiques du protocole cadre du traitement des mains courantes et les procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales.

Accord de la Commission Permanente.

- 12 - Maison de santé pluridisciplinaire du Pays Belmontais**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention à la Communauté de communes du Pays Belmontais de 160 000 € au titre du programme Maisons de santé.
Accord de la Commission Permanente.
- 13 - Financement du pôle de santé pluridisciplinaire du Saosnois**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à la Communauté de communes du Saosnois pour son pôle de santé pluridisciplinaire une subvention de 160 000 € au titre du programme Maisons de santé
Accord de la Commission Permanente.
- 14 - Accord-cadre pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le Département de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer avec la CNSA un accord-cadre pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'année 2015.
Accord de la Commission Permanente.
- 15 - Contrats de ville de l'agglomération mancelle (Le Mans Métropole) et de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe pour la période 2015-2020**
Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les projets de contrats de ville de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe et de l'agglomération mancelle (Le Mans Métropole), d'habiliter le Président à signer ces documents et de valider la contribution du Département aux deux contrats de ville.
Accord de la Commission Permanente.
- 16 - Report au 1^{er} janvier 2016 des échéances des prêts sans intérêt octroyés à l'hôpital de Château-du-Loir**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le report au 1^{er} janvier 2016 des mensualités de remboursements des prêts sans intérêt consentis au Centre hospitalier de Château-du-Loir pour un montant total de 676 000 € afin de permettre à l'établissement de se reconstituer une trésorerie et d'être en mesure d'honorer ses engagements financiers.
Accord de la Commission Permanente.
M. Régis Vallienne, membre du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Château-du-Loir ne prend part ni au débat ni au vote.
- 17 - Admissions en non valeur**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser les admissions en non valeur pour un montant total de 2 563 402,41 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 18 - Remises gracieuses de dettes**
Il est proposé à la Commission permanente de donner deux avis favorables partiels aux demandes de remises gracieuses partielles présentées en annexe pour un montant total de 11 988 €.
Accord de la Commission Permanente.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

19 - Projet de contrat de partenariat (CP) pour la modernisation de quatre collèges : composition de la commission compétente pour dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte que la commission de délégation de service public élue le 2 avril 2015 est compétente en matière de contrat de partenariat et notamment pour dresser la liste des entreprises et des groupements ayant soumissionné et qui sont admis à participer au dialogue ou à remettre une offre.

Accord de la Commission Permanente, avec six abstentions.

20 - Equipement matériel et mobilier dans les collèges publics

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 57 738,04 € pour l'équipement de matériel et mobilier selon la liste annexée.

Accord de la Commission Permanente.

21 - Utilisation des équipements sportifs par les collèges

Il est proposé à la Commission permanente de répartir des subventions aux collèges publics et privés pour l'utilisation des équipements sportifs communaux, intercommunaux et privés et d'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions d'utilisation des équipements sportifs avec :

- l'Association 'l'Avenir St Pavin'
- chaque représentant de la collectivité propriétaire
- la SARL les Cèdres, le Comité d'Etablissement régional SNCF de Nantes, l'Association la JALT, le Comité d'Entreprise de l'usine Renault.

Accord de la Commission Permanente.

22 - Fonds départemental des services d'hébergement

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 4 851,98 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement.

Accord de la Commission Permanente.

23 - Suivi des utilisations de l'ENT E-LYCO Convention de partenariat

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat entre la CDC, l'Etat et le Département relative au suivi des utilisations de L'ENT E-LYCO.

Accord de la Commission Permanente.

24 - Aides aux Associations

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 12 902 € à l'association Piste d'Education Routière(PERA).

Accord de la Commission Permanente.

25 - Participation du Département aux frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS et aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre :

- des frais d'accompagnement des élèves des SIVOS pour un montant de 4 357 €
- des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 7 659 €.

Accord de la Commission Permanente.

26 - Effacement de dette au titre des transports scolaires - exercice 2015

Il est proposé à la Commission permanente de présenter le dossier d'un particulier ayant fait l'objet d'une procédure d'effacement de dette pour un montant de 80,37 €.

Accord de la Commission Permanente.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

27 - Acquisitions et cessions

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser : - l'acquisition de parcelles en bordure de rivière dans la ZI Sud du Mans ; - la régularisation foncière du Centre d'Exploitation de Mamers ; - la cession de terrain au profit de Le Mans Métropole aux abords du collège Tolstoï au Mans ; - la régularisation foncière en bordure de la RD 47 à Montbizot ; - la rétrocession d'une emprise départementale pour 1 € symbolique à la Communauté de Communes des Alpes Mancelles dans le cadre du contournement de Fresnay-sur-Sarthe ; - la cession de délaissés à la Communauté de Communes Orée de Bercé-Bélinois ZAC du Cruchet à Ecommoy et d'habiliter le 1^{er} Vice-Président à signer les actes administratifs à intervenir et tous documents afférents à ces dossiers.

Accord de la Commission Permanente.

M. Frédéric Beauchef, Maire de Mamers, ne prend part ni au débat ni au vote.

28 - Classement/déclassement - Déviation de Saint-Calais Commune de Conflans-sur-Anille

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le classement/déclassement dans le cadre de la déviation de Saint-Calais sur la Commune de Conflans-sur-Anille.

Accord de la Commission Permanente.

AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

29 - Expérimentation d'une nouvelle politique de contractualisation départementale avec les territoires : le Contrat Territoire Innovant -CTI

Il est proposé à la Commission permanente de décider l'expérimentation d'une nouvelle politique départementale de contractualisation avec les territoires à travers le nouvel outil Contrat Territoire Innovant (CTI) et d'habiliter le Président à signer les cinq premiers contrats CTI Pilotes.

Accord de la Commission Permanente.

30 - Agriculture

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les aides suivantes :

- 3 200 € au titre des Stages préparatoires à l'installation (SPI), destinés à seize jeunes agriculteurs,
 - 578 669 € aux associations et aux organismes professionnels pour les actions menées en faveur des enjeux définis dans le programme départemental agricole
 - pour les opérations de communication : 18 000 € en faveur de l'installation, 20 000 € en faveur de l'emploi, 56 600 € en faveur de l'élevage,
 - 17 650 € pour diverses actions en lien avec l'agriculture et l'emploi,
- Et d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes.

Accord de la Commission Permanente.

31 - Fonds départemental d'aménagements urbains

Il est proposé à la Commission permanente de modifier la fiche 4.12 'Fonds départemental d'aménagements urbains' du guide des aides départementales.

Accord de la Commission Permanente.

32 - Aménagement Foncier : soultes et représentation

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider la liste des bénéficiaires de soultes 'Banque d'Arbres' suite aux aménagements fonciers.
- de désigner les représentants du Département à la Commission départementale d'aménagement foncier (de l'Etat) pour les opérations antérieures à 2005.

Accord de la Commission Permanente.

33 - Convention autorisant l'occupation et l'exploitation d'équipements portuaires par la ville du Mans

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention autorisant l'occupation et l'exploitation du port du Mans.

Accord de la Commission Permanente.

34 - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur la modification statutaire du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

35 - Admission en non valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 168,09 €.

Accord de la Commission Permanente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LOGEMENT

36 - Environnement

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder au titre des des plantations des haies champêtre, 24 404,70 € destinés aux particuliers et 4 620 € au titre de l'aide technique et des frais d'ingénierie pour l'élaboration des dossiers réalisés par la Chambre d'agriculture.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2 670 € au CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir pour une étude sur la Bythinelle de la Sarthe, nouvelle espèce à enjeu, suivant les modalités précisées dans l'avenant et d'habiliter de Président à signer cet avenant

- de valider la convention avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, pour l'obtention d'une subvention de 1 000 € et d'habiliter le Président à la signer.

Accord de la Commission Permanente.

37 - Nouvelle France industrielle

Il est proposé à la Commission permanente de soutenir la candidature de la Région des Pays de La Loire en cours de préparation dans le Grand-Ouest dans le cadre du programme « réseaux électriques intelligents ».

Accord de la Commission Permanente.

38 - Logement

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les aides aux organismes et sociétés d'HLM :

- 32 000 € au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre pour la construction de quinze logements,

- 25 000 € d'aide départementale pour la construction de cinq logements,

- 1 715 € d'aide départementale pour la réhabilitation de deux logements.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Frédéric Beauchef et Régis Vallienne, membres de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

39 - Convention de partenariat relative à la prévention des expulsions locatives

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat pour l'accompagnement dans le logement avec les acteurs du territoire de La Flèche.

Accord de la Commission Permanente.

40 - Prêt pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer un prêt de 1 800 € destiné à l'amélioration de l'habitat des personnes âgées.

Accord de la Commission Permanente.

- 41 - Fonds de solidarité pour le logement Convention départementale pour la prise en charge des impayés d'énergie**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention qui fixe la participation financière d'EDF pour l'année 2015.
Accord de la Commission Permanente.
- 42 - Fonds de solidarité pour le logement Admissions en non-valeur**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 93 457,74 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 43 - Fonds de solidarité pour le logement - Effacement de dettes**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'Effacement des créances de la somme de 11 760,39 €.
Accord de la Commission Permanente.

CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

- 44 - Patrimoine**
Il est proposé à la Commission permanente :
- d'autoriser le Président à solliciter une aide régionale de 2 000 € mobilisée dans le cadre de l'appel à projet 2015 « appropriation du patrimoine par les jeunes »,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association Culture et Archéologie.
- d'autoriser le Président à signer la convention avec M. Burel concernant l'Audibert et Lavirotte, et la convention de dépôt avec le CCS.
Accord de la Commission Permanente.
- 45 - Actions culturelles**
Il est proposé la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :
- 20 000 € au titre du SDEA - plan de formation avec Mayenne Culture
- 4 182 € au titre du SDEA - aide à la mise aux normes des planchers de danse,
- 19 500 € au titre de la transmission et des pratiques amateurs,
- 10 250 € au titre de la sensibilisation,
- 107 200 € au titre de l'aide aux équipes artistiques,
- 20 500 € au titre de l'aide aux structures missionnées,
et d'autoriser le Président à signer les conventions avec Mayenne Culture et le Théâtre de l'Éphémère.
Accord de la Commission Permanente.
- 46 - Dépôt des archives de Marie-Thérèse TULASNE au Département de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un dépôt d'archives et d'habiliter le Président à signer la convention de dépôt.
Accord de la Commission Permanente.
- 47 - Aides aux Sports**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 54 925 € au titre des aides aux sports.
Accord de la Commission Permanente.

48 - Sports mécaniques

Il est proposé à la Commission permanente l'engagement d'un crédit de 8 200 € pour des dossiers de Sports Mécaniques.

Accord de la Commission Permanente.

49 - Actions sportives promotionnelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions d'un montant de 6 500 € à diverses associations.

Accord de la Commission Permanente.

FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

50 - Demande de garantie d'emprunt SA des Marches de l'Ouest

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SAMO, à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant global de 1 459 000 € destiné à financer la réhabilitation de soixante-quinze logements situés à Mulsanne.

Accord de la Commission Permanente.

51 - Demande de garantie d'emprunt OGEC Psalette saint-Vincent

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OGEC Psalette Saint-Vincent, à hauteur de 80 %, pour un emprunt de 200 000 € destiné à financer les travaux de rénovation des chaufferies de l'établissement.

Accord de la Commission Permanente.

52 - Association du personnel des services départementaux

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention entre le Département de la Sarthe et l'Association du personnel des services départementaux (APSD).

Accord de la Commission Permanente.

53 - Partenariat MEDIA - RADIO PREVERT à Pontvallain

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à la Radio Prévert de Pontvallain, une subvention de 3 300 € et d'habiliter le Président à signer la convention.

Accord de la Commission Permanente.

54 - Aide à la solidarité internationale

Il est proposé à la Commission permanente l'attribution des subventions aux associations suivantes : GESTM (7 500 €), ASSB (7 500 €), AFDI (5 000 €), Pompiers Entraide Internationale (2 000 €).

Accord de la Commission Permanente.

55 - Régime indemnitaire Extension de la Prime de Fonctions et de Résultats

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à étendre l'attribution de la PFR aux agents appartenant au grade de directeur territorial occupant un emploi fonctionnel de la collectivité.

Accord de la Commission Permanente.

56 - Convention de mise à disposition de personnels et de moyens du Département de la Sarthe au profit du Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures du Mans

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel départemental au profit du Syndicat Mixte du circuit des 24 heures du Mans.

Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 00.

*
* * *

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a wavy line at the end.

Dominique LE MÈNER

Affiché le : 7 juillet 2015

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.